

OPTOMÉTRISTE



OPTOMÉTRISTE

Vous exercez le métier d'optométriste dans un autre pays et vous souhaitez désormais le pratiquer en Colombie-Britannique? Vous êtes au bon endroit: sur cette page, vous trouverez la procédure détaillée pour faire valoir vos diplômes et vous enregistrer à l'ordre provincial de votre profession.



Les prérequis:

La profession d'optométriste est réglementée en Colombie-Britannique, c'est-à-dire qu'elle est gérée et contrôlée par un organisme provincial: le *College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC). Pour pouvoir exercer ce métier, il faudra impérativement [vous enregistrer](#) auprès de cet organisme. Avant de commencer la procédure, assurez-vous de répondre à l'un de ces deux prérequis:

- Être diplômé·e d'une formation d'optométriste en 4 ans et avoir suivi une formation universitaire supplémentaire de 3 ans dans un domaine scientifique;
- OU être diplômé·e d'une formation d'optométriste en 4 ans et avoir pratiqué la profession d'optométriste pendant au-moins 3 ans en étant enregistré·e auprès d'une autorité régulatrice de la profession.

Notez que vous n'avez pas besoin d'une pièce d'identité canadienne en début de procédure, mais que le statut de citoyen·ne canadien·ne, de résident·e permanent·e ou de réfugié·e vous sera demandé à partir de l'étape **"5 - Complétez la formation canadienne d'optométrie: l'ASOPP"** de cette procédure.

Nous vous recommandons également de lire toute cette page avant de commencer la procédure, afin d'avoir une vision d'ensemble des étapes qui vous attendent.

Un peu de vocabulaire:

Précision importante: vous avez peut-être entendu parler du *College of Optometrists of BC*. Jusqu'en juin 2024, cet organisme était l'ordre régulant la profession d'optométriste en Colombie-Britannique. Mais depuis, il a fusionné avec d'autres ordres médicaux, pour former le *College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC), qui est donc la nouvelle autorité régulatrice de la profession.

Anglais	Français
Optometrist	Optométriste
College of Health and Care Professionals of British Columbia (CHCPBC)	<i>Pas de traduction officielle</i> Ordre des professionnel·le·s de la santé et des soins en Colombie-Britannique
Federation of Optometric Regulatory Authorities of Canada (FORAC)	Fédération des autorités réglementaires en optométrie au Canada (FAROC)
Internationally Graduated Optometrist Evaluating Examination (IGOEE)	<i>Pas de traduction officielle</i> Evaluation des optométristes diplômé·e·s à l'étranger
Advanced Standing Optometry Preparatory Program (ASOPP)	<i>Pas de traduction officielle</i> Programme préparatoire à l'exercice de l'optométrie
Optometry Examining Board of Canada (OEBC)	Bureau des examinateurs en optométrie du Canada (BEOC)



La procédure en bref:

Les démarches pour devenir optométriste sont longues et coûteuses, et vous demanderont très certainement de reprendre des études pour au moins deux ans. Si vous êtes certain-e que cette voie est celle que vous voulez emprunter, en voici les étapes clés:

- Faites reconnaître votre formation et vos diplômes obtenus à l'étranger;
- Prouvez que vous avez un niveau d'anglais suffisant pour exercer;
- Candidatez auprès de la Fédération des autorités réglementaires en optométrie au Canada (FAROC);
- Passez l'évaluation des optométristes diplômé-e-s à l'étranger (IGOEE);
- Complétez la formation canadienne d'optométrie: l'ASOPP;
- Passez l'examen du Bureau des examinateurs en optométrie du Canada (BEOC);
- Inscrivez-vous auprès du College of Health and Care Professionals of British Columbia (CHCPBC).

Au terme de cette procédure, vous aurez l'autorisation d'exercer votre profession.

1. Faites reconnaître vos diplômes

La toute première étape de vos démarches doit être de faire reconnaître votre formation et vos diplômes par un organisme accrédité. Le seul accepté dans le cadre de cette procédure est le *World Education Services* (WES).

Durant cette étape, vous allez devoir faire évaluer votre formation d'optométriste mais également, si vous êtes dans ce cas, votre formation universitaire supplémentaire de 3 ans dans un domaine scientifique (lire la section "**Les prérequis**" de cette fiche).

Tout d'abord, vous allez devoir créer votre compte sur le [site internet de WES](#) (l'inscription peut se faire en anglais ou en français; cependant la version française n'est pas encore aboutie et de nombreuses parties du formulaire ne sont pas traduites).



Choisissez d'entamer la procédure "*WES Standard Application*", puis remplissez tous les champs nécessaires: coordonnées, informations personnelles, certification demandée, détails sur votre formation ou vos formations.

Dans l'onglet "*Destinataire du rapport*" / "*Report recipient*", ajoutez votre adresse en premier destinataire. Pour le second destinataire, renseignez: "*FORAC Credentialing Service*".

Choisissez ensuite la "*Course-by-Course Evaluation*" et l'option "WES ICAP", préférables pour la suite de la procédure.

Le site de WES va maintenant vous détailler comment envoyer les documents nécessaires pour prouver votre formation:

- **Vos relevés de notes:** vous devez contacter l'établissement d'enseignement supérieur (université, école, etc.) qui vous a délivré votre diplôme en optométrie et lui demander d'envoyer des copies de tous vos relevés de notes, cours par cours, directement à WES. En fonction des instructions qui vous sont données, les relevés doivent être envoyés soit par courriel, soit dans une enveloppe scellée, tamponnée ou signée par l'établissement. Surtout, ne faites pas envoyer les originaux, WES n'en a pas besoin. De plus, les documents que vous soumettez ne vous seront pas rendus.
 - Le cas échéant, suivez la même procédure pour vos 3 ans de formation universitaire supplémentaire dans un domaine scientifique.
- **Vos diplômes:** vous pouvez les scanner et les [téléverser directement](#) via votre compte WES, après avoir fini cette procédure; vous pouvez également les envoyer par courrier postal.

IMPORTANT: Terminez la procédure en ligne **avant** d'envoyer vos documents. A la fin de la procédure, vous allez obtenir un "*Reference number*" qu'il faudra mentionner obligatoirement sur tous les courriers que vous adressez à WES. L'adresse postale à laquelle envoyer vos courriers vous est donnée durant la procédure en ligne.

Payez les frais liés à votre démarche (pouvant varier en fonction des options choisies mais représentant généralement environ 400\$CA taxes comprises) et validez la procédure. WES va maintenant traiter votre dossier, ce qui peut prendre plusieurs mois.

Notez que vous devrez de nouveau solliciter votre université ou école plus tard dans la procédure (lire sections **“3 - Candidatez auprès de la FAROC”** et **“7 - Inscrivez-vous auprès du CHCPBC”**) Vous pouvez les prévenir dès maintenant de cette perspective.

2. Prouvez votre niveau d'anglais

Durant la procédure, il vous sera demandé de prouver votre niveau d'anglais, possiblement au besoin d'un examen. Vous en êtes dispensé-e si vous avez complété votre formation d'optométriste en anglais.

Si vous n'êtes pas dans cette situation, vous allez devoir prouver votre niveau d'anglais en passant l'un des tests suivants. Tous sont généraux et ne vous interrogeront pas sur du vocabulaire spécifique au domaine médical :

- le [IELTS General Training Test](#): examen composé de 4 épreuves, généralement considéré comme assez difficile. Les frais sont d'environ 300\$CA;
- le [CELPIP General Examination](#): examen uniquement reconnu au Canada, pour les démarches d'immigration et d'enregistrement professionnel. Les frais sont de 290\$CA plus taxes.
- le [PTE Academic](#): examen en trois parties. Seule la version “Academic” du test est acceptée dans le cadre de cette procédure. Les frais sont d'environ 330\$CA.

Pensez à consulter les [notes minimales requises](#) (sous la Section 3).

3. Candidatez auprès de la FAROC

Soyez prévenu-e: la route est encore longue avant de pouvoir vous inscrire à l'organisme provincial de votre profession! La procédure débute avec la [Fédération des autorités réglementaires en optométrie au Canada](#) (FAROC ou, en anglais, *Federation of Optometric Regulatory Authorities of Canada - FORAC*).

Vous pouvez déjà consulter la [procédure étape par étape](#) avant de démarrer, qui vous renseignera sur toutes les démarches à effectuer au niveau national.

La première étape sera de soumettre un dossier très fourni auprès de la FAROC, qui évaluera votre éligibilité. Si, durant cette partie, vous avez un doute ou une

question, vous pouvez vous reporter au [guide du candidat](#), ou écrire un courriel (en anglais) à credentialing@forac-faroc.ca.

Précision importante: la FAROC vous propose de candidater en anglais ou en français. Il est impératif que vous candidatiez en anglais. La procédure en français n'est valable que pour le Québec et ne vous permettra pas d'exercer en Colombie-Britannique.

Pour candidater, vous devez réunir bon nombre de documents, qui devront tous être envoyés soit par courriel à credentialing@forac-faroc.ca, soit par la poste à l'adresse:

FORAC Credentialing Service
Sheppard Centre Post Office
4841 Yonge Street, Unit #242
PO Box 43215
Toronto, ON M2N 5W0

Nous mentionnerons pour chaque document le mode d'envoi accepté. Vous allez devoir fournir:

- Ce [formulaire de candidature](#) complété avec vos informations personnelles, des détails sur votre formation et votre pratique professionnelle. A envoyer par courriel;
- Ce [deuxième formulaire](#) autorisant la FAROC à communiquer les informations de votre dossier avec d'autres organismes. Renseignez bien l'autorité provinciale de la province où vous voulez exercer (la CHCPBC pour la Colombie-Britannique), datez et signez. A envoyer par courriel;
- La description officielle de votre formation d'optométriste, comprenant le détail de chaque cours en lien avec l'optométrie, envoyée directement par votre université à la FAROC. Vous devrez contacter votre université pour lui demander d'envoyer ce document, par courriel ou par la poste dans une enveloppe scellée;
- Si vous avez suivi, en plus, toute autre formation universitaire qui vous semble pertinente dans le cadre de cette candidature - le cas échéant, vos trois ans d'études universitaires scientifiques supplémentaires - faites également envoyer une description officielle de cette formation par votre

université ou école à la FAROC, par courriel ou par la poste dans une enveloppe scellée;

- Ce [formulaire de paiement](#) des frais rempli, signé et accompagné d'un chèque couvrant l'intégralité des frais de procédure, à l'ordre de la "Federation of Optometric Regulatory Authorities of Canada". À envoyer par la poste. Notez que les frais sont actuellement de 2655.50\$CA, payables uniquement en dollars canadiens, mais qu'ils peuvent évoluer. Vérifiez-les dans la procédure étape-par-étape (section 4) ou en écrivant un courriel à la FAROC;
- L'évaluation de votre formation, dont vous n'avez plus à vous préoccuper, car elle sera envoyée directement par WES à la FAROC;
- Les résultats d'un test d'anglais, le cas échéant, envoyé directement par votre organisme de test à la FAROC. Vous avez généralement l'option de demander qu'un tel envoi soit fait depuis l'espace en ligne que vous avez créé pour vous inscrire au test;
- Des traductions anglaises de tous les documents listés ici. En effet, l'intégralité des documents doit être impérativement traduite en anglais, les documents dans une autre langue (même le français) ne seront pas acceptés. La traduction doit être faite par un-e traducteur-ice agréé-e dans le pays d'origine du document, ou au Canada. Le ou la traducteur-ice doit également fournir une lettre certifiant que la traduction est authentique, et donnant des informations prouvant son agrément: numéro d'identification, seau professionnel, coordonnées, nom et signature.

Une fois l'intégralité de vos documents reçus, la FAROC examinera votre candidature, ce qui peut prendre plusieurs mois, et rendra un avis favorable ou défavorable. Cet avis vous sera transmis, ainsi qu'à l'organisme provincial que vous avez mentionné lors de votre inscription (le CHCPBC pour la Colombie-Britannique).

Si l'avis est favorable, vous pourrez vous inscrire au premier examen de cette procédure.

4. Passez un premier examen: l'IGOOE

Vous allez maintenant devoir passer un premier examen: l'[Internationally Graduated Optometrist Evaluating Examination](#) (IGOOE). Cette évaluation est com-



posée de 4 épreuves, réparties sur plusieurs journées: deux QCM virtuels, testant vos connaissances théoriques et vos compétences en matière de prescription; et deux épreuves en personne, vous demandant de traiter des cas cliniques lors de simulations de consultation, avec des patient·e·s joué·e·s par des acteur·rice·s.

Pour vous inscrire à l'examen, attendez l'avis favorable de la FAROC, remplissez [ce formulaire](#) et renvoyez le à credentialing@forac-faroc.ca pour recevoir un numéro de candidat (referral number), ainsi que des instructions sur la suite de la procédure.

Vous devriez également recevoir un courriel du Touchstone Institute, l'organisme chargé de l'organisation de l'IGOEE, sur la marche à suivre pour vous inscrire à une date d'examen et pour payer les frais de 5000\$CA.

Une fois toutes les épreuves passées, vos résultats seront envoyés sous 8 semaines directement à la FAROC, qui vous recontactera pour la suite des opérations: l'inscription à la formation universitaire d'optométrie de Waterloo.

IMPORTANT: La FAROC précise que si vos résultats à l'IGOEE sont "exceptionnels", vous pouvez être dispensé·e de suivre cette formation universitaire - ce qui vous économise deux ans d'études et de procédure - et immédiatement passer à la suite. Bien que cette perspective soit alléchante, gardez bien à l'esprit qu'il s'agit d'une exception et que, dans la majorité des cas, il faudra repasser par la case "études" pendant 2 ans.

5. Complétez la formation canadienne d'optométrie: l'ASOPP

Si vos résultats à l'IGOEE sont satisfaisants, la FAROC vous enverra directement un lien pour candidater à l'inscription de l'[Advanced Standing Optometry Preparatory Program](#) (ASOPP). Il vous faudra payer les frais de programme (29000\$CA).

L'ASOPP est un programme "passerelle", dispensé par l'université de Waterloo, dans lequel vous suivrez tout d'abord cinq mois de cours (d'avril à août) pour vous mettre à niveau, avant de rejoindre directement la 3^e année du cursus de "Docteur en optométrie". Vous devez ensuite suivre et valider les 3^e et 4^e année de ce cursus, pour obtenir votre diplôme et poursuivre la procédure.

IMPORTANT: Pour être éligible à l'inscription, vous devez avoir le statut de citoyen·ne canadien·ne, de résident·e permanent·e ou de réfugié·e.



Si vous réussissez à intégrer l'ASOPP, vous serez bien occupé-e les deux années à venir! Complétez votre formation d'optométriste et revenez sur cette fiche quand sera venu le temps de passer à l'étape suivante.

6. Passez l'examen du Bureau des examinateurs en optométrie du Canada (BEOC)

Vous avez suivi et complété la formation "passerelle" de l'université de Waterloo? Ou, peut être avez-vous eu des résultats "exceptionnels" à l'IGOEE? Alors vous êtes prêt-e pour l'avant-dernière étape de cette procédure: passer l'examen du [Bureau des examinateurs en optométrie du Canada](#) (BEOC).

L'examen se décline en deux parties: un examen écrit et un Examen clinique objectif structuré (ECOS). L'examen écrit dure une journée et vous interrogera sur une soixantaine de cas pratiques, pour tester vos compétences. L'ECOS est, quant à lui, un examen pratique qui vous testera lors de 12 simulations de consultation, avec des patient-e-s joué-e-s par des acteur-ric-e-s. Vous pouvez consulter les [différentes ressources](#) (en français) pour vous préparer à l'examen et mettre toutes les chances de votre côté.

Si vous êtes bien certain-e d'être éligible, vous pouvez suivre les [consignes d'inscription](#) à l'examen. Vous devrez d'abord soumettre une demande d'admissibilité en remplissant un formulaire en ligne et en décrivant votre situation. Vous recevrez une réponse par courriel du BEOC sous 3 à 5 jours ouvrables. Si vous êtes jugé-e admissible, la réponse contiendra un lien d'inscription à l'examen. Suivez-le pour compléter la procédure et payer les frais (4500\$CA pour les deux composantes de l'examen).

Une fois passé l'examen, vos résultats seront disponibles sous 8 semaines sur votre portail en ligne du BEOC (que vous avez créé pour vous inscrire). Si vous avez réussi l'examen, vous pourrez télécharger une lettre attestant vos résultats et portant le sceau officiel du BEOC, qui vous sera nécessaire pour la dernière étape de cette procédure. Un certificat vous sera également envoyé par la poste.

7. Inscrivez-vous auprès du CHCPBC

Nous y voilà: vous avez enfin tout ce qu'il vous faut pour vous enregistrer auprès du [College of Health and Care Professionals of British Columbia](#) (CHCPBC)!



Tout d'abord, créez votre [espace en ligne](#) sur le site du CHCPBC, en rentrant une adresse courriel. Ensuite, choisissez la catégorie d'enregistrement que vous souhaitez et envoyez le dossier de candidature suivant:

- Ce [formulaire de candidature](#), rempli et notarié (c'est-à-dire rempli devant un notaire, qui devra le signer et le tamponner);
- Une copie d'une pièce d'identité (permis de conduire de Colombie-Britannique ou carte d'identité canadienne uniquement) certifiée conforme par un notaire. Pour ce faire, amenez votre pièce d'identité et une photocopie chez un notaire ou un avocat, qui les comparera puis apposera son tampon et/ou sa signature pour certifier qu'elles sont identiques;
- Une photo d'identité au format passeport;
- Une preuve que vous pouvez travailler en Colombie-Britannique (c'est-à-dire une copie de votre passeport canadien, de votre carte de résident·e permanent·e ou de votre permis de travail);
- Une autorisation d'examen de votre casier judiciaire (*Criminal record check*). Pour ce faire, contactez au préalable le CHCPBC via leur [formulaire de contact](#) en expliquant votre situation. Il vous sera envoyé un lien et un code d'accès pour faire cette procédure;
- Une lettre (*Certificate of standing*) rédigée par le ou les ordres réglementant la profession d'optométriste auprès desquels vous avez été enregistré·e. Cette lettre doit mentionner les dates de votre enregistrement et certifier que vous n'êtes pas suspendu·e ou interdit·e d'exercer.

Vous allez également devoir demander à plusieurs organismes d'envoyer directement des documents suivants au CHCPBC:

- Les relevés de notes officiels de votre formation d'optométriste à l'étranger, envoyés directement par votre université ou école;
- Une lettre rédigée par le programme ASOPP, certifiant que vous avez complété la formation "passerelle";
- Vos résultats à l'examen du BEOC, envoyés directement par le BEOC. Pour ce faire, envoyez [ce formulaire](#) rempli au BEOC en amont.

Pour compléter votre candidature, vous devrez enfin payer des frais de 475\$CA.

Votre dossier va maintenant être examiné. Si vous êtes jugé-e admissible, vous serez invité-e à passer l'examen de jurisprudence du CHCPBC, vous interrogeant sur les normes et bonnes pratiques actuellement en vigueur pour le métier d'optométriste. La procédure d'inscription vous sera détaillée et vous devrez régler de nouveaux frais de 200\$CA.

Après avoir réussi ce dernier examen, il vous sera enfin demandé de payer vos frais d'enregistrement (1390\$CA).

Vous voilà officiellement enregistré-e en tant qu'optométriste en Colombie-Britannique, félicitations! N'oubliez pas de renouveler cet enregistrement [chaque année](#).